



Le mandataire doit régler un dossier en combien de temps

Par **lbt**, le **05/07/2013** à **03:39**

bonjour

Ma fille a obtenu un jugement en appel, j'ai pris rendez-vous avec le mandataire judiciaire et lui est apporté tous les documents nécessaires, il m'a promis que dans le mois tout serait réglé, rien, j'y suis retourné il manquait son n° sécu, (qui aurait pu être demandé à ma fille par mail car fourni ainsi que son téléphone et adresse?) et là tout devait être réglé dans les 3 semaines. Le délai est passé et toujours rien. Que dois-je faire, à qui m'adresser. Merci pour votre réponse.

Par **DSO**, le **05/07/2013** à **08:47**

Bonjour,

Le délai est toujours long car ce n'est pas le mandataire qui règle directement, mais le CGEA-AGS.

Il faut rappeler à l'ordre le mandataire, c'est tout ce que vous pouvez faire.

Depuis peu de temps, le CGEA-AGS demande, avant de verser les fonds, un certificat de non-pourvoi en Cassation!

Le mandataire vous l'a-t-il demandé ?

Cordialement,
DSO

Par **Ibt**, le **05/07/2013** à **18:40**

Le mandataire ne m'a pas demandé de certificat de non pouvoir en cassation. Faut-il que je lui en transmette un? Que veux dire CGEA-AGS , MERCI DE VOTRE AIDE.

Par **DSO**, le **05/07/2013** à **20:50**

C'est l'organisme de garantie des salaires en cas de redressement ou liquidation des entreprises.

Demandez au mandataire si le CGEA le réclame ou pas.

Cordialement,
DSO